

Décembre 2025



Horaire de l'école

7h55 à 11h20

12h50 à 14h07 (préscolaire)

12h50 à 15h15 (primaire)

Pour toute absence, retard ou changement d'horaire de l'enfant : [Mozaïk portail parent](#)

1110, rue des Prés, Lévis QC, G6Z 1W4
418-839-3131

nacelle@cssdn.gouv.qc.ca

service-garde.lanacelle@cssdn.gouv.qc.ca

[Page Facebook école de la Nacelle](#)

[Site Internet école de la Nacelle](#)

Objets perdus

Nous avons plusieurs objets perdus à l'école (vêtements, souliers, gourdes, etc.) dans le hall d'entrée (voir ci-joint les photos).

Vous pouvez venir vérifier si ces objets appartiennent à votre enfant sur les heures du service de garde en après-midi de 15h30 à 18h00.

Les objets perdus non réclamés prendront la route du Service d'entraide de Saint-Jean-Chrysostome le 19 décembre 2025.

Absence des élèves (motif personnel)

Si votre enfant s'absente pour des motifs personnels (ex. : tournoi sportif, voyage, etc.), il demeure à la discrétion de l'enseignante de fournir des travaux si vous en faites la demande.

Il en est de même si votre enfant manque une évaluation. Il demeure la décision de l'enseignant(e) de faire reprendre ou non l'évaluation à l'élève selon son jugement professionnel.

Transport

Par souci d'efficience et de gestion des priorités, le service du transport a modifié ses moyens de communication.

Ainsi, pour toute question, formulaire, changement au dossier de l'enfant, plainte et objet oublié dans le véhicule, lesquels ne requièrent pas une assistance immédiate, vous devez dorénavant aller sur le site Internet à <http://transport.cssdn.gouv.qc.ca> afin de compléter une requête.

Un suivi vous sera fait par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables.

Notre mission : Une équipe qui croît en toi

Notre vision : L'accompagnement de chaque élève dans le développement de son plein potentiel.

Nos valeurs : Engagement - Persévérance - Respect

Conseil d'établissement

Prochaine rencontre : 10 décembre 2025 à 18h00

Local polyvalent de l'école

Si vous souhaitez [consulter les procès-verbaux](#)

Semaine de relâche

Nous vous informons que vous recevrez au début du mois de janvier par courriel le formulaire d'inscription au service de garde pour la semaine de relâche (2 au 6 mars 2026).

Nous rappelons à tous les parents que, selon la régie interne approuvée par le CÉ, le nombre d'inscriptions minimal est de **35 élèves pour chaque journée** afin d'ouvrir le SDG pendant la semaine de relâche.

Ce qui implique que **nous pourrons confirmer uniquement après la rencontre du CÉ du 28 janvier** les journées d'ouverture ou non du service de garde pendant la semaine de relâche.

Rappel Mur de la reconnaissance

Le comité Reconnaissance reconduit cette année le mur de la reconnaissance.

Si votre enfant ressent de la fierté cette année lors d'une activité à l'extérieur de l'école, soulignez cet événement en envoyant une photo à son enseignante, ainsi qu'un bref message.

Il nous fera plaisir de partager cette réussite avec lui.